

COMMUNIQUE DE PRESSE

Lons-le-Saunier, le 27 juillet 2021

PROGRAMME « ACTION COEUR DE VILLE » : UN PROGRAMME DE REVITALISATION POUR LES VILLES MOYENNES

Près du quart de la population nationale vit dans une ville moyenne. Ces villes, sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale.

Pour répondre à ces problématiques, le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a lancé, en décembre 2017, le plan « Action cœur de ville » afin de revitaliser les villes moyennes.

Ce plan répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire.

Pour le département du Jura, deux collectivités sont lauréates de ce dispositif : Lons le Saunier et Dole.

Ce mercredi 28 juillet, s'est tenu un comité de projet à la mairie de Lons le Saunier, en présence de M. le Préfet, de M. le Maire et de M. le Président de la communauté d'agglomération, dont la convention-cadre a été signée le 20 juin 2018.

Dans le cadre du programme Action cœur de ville, plusieurs chantiers sont d'ores-et-déjà en cours de réalisation :

- aménagement de l'aire de jeu de l'école maternelle ROLLET ;
- aménagement du parc Antier ;
- aménagement du pôle d'échange multimodal ;
- aménagement urbain de la rue des Mouillères et des Lilas ;
- aménagement et la réhabilitation des thermes ;
- sécurisation et la mise en accessibilité de la rue Jean MOULIN ;

- construction de la cité des sports ;
- construction de la maison de la santé ;
- éclairage LED de la place de la liberté ;
- éclairage LED du stade DUMAS ;
- mise en accessibilité des arrêts de bus.

Le programme national Action cœur de ville vise à faciliter et à soutenir le travail des collectivités locales, à inciter les acteurs du logement, du commerce et de l'urbanisme à réinvestir les centres-villes, à favoriser le maintien ou l'implantation d'activités en cœur de ville, afin d'améliorer les conditions de vie dans les villes moyennes.

Construites autour d'un projet de territoire, les actions de revitalisation engagent tant la commune que son intercommunalité, ainsi que les partenaires publics et privés.

À partir d'un diagnostic complet de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local détermine les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes :

- la réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- le développement économique et commercial ;
- l'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- la mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- l'accès aux équipements et services publics.

Au niveau national, 222 collectivités sont bénéficiaires de ce plan d'investissement public, d'un montant de 5 milliards d'euros sur 5 ans.